



## Considérations concernant la prévention et le contrôle des infections lors de la remise en réserve des composants et des produits sanguins

### Introduction

Des inquiétudes ont été soulevées concernant la possibilité que la surface des composants et des produits sanguins et des contenants dans lesquels ils sont transportés puisse être un vecteur de maladies infectieuses. Afin de réduire les risques d'infection, des mesures appropriées doivent être prises lors de la manipulation des composants et des produits sanguins afin que ceux-ci puissent être remis en réserve en toute sécurité. **Le présent document présente différentes options permettant de prévenir et de contrôler la transmission d'agents infectieux au chevet des patients et dans les laboratoires de médecine transfusionnelle, y compris des conseils provenant de diverses régies de santé.** Toutefois, le mode d'application de ces options au sein des établissements hospitaliers et médicaux et/ou en cas d'éclosion de maladies infectieuses spécifiques n'entre pas dans le cadre de ce document.

### Bonnes pratiques et autres considérations

Les principes de prévention et de contrôle des infections doivent être observés en tout temps. **Le personnel hospitalier doit connaître les politiques et protocoles sanitaires de leur établissement afin de les appliquer lors de la délivrance et de la remise en réserve des composants et des produits sanguins.** La mise en quarantaine d'un patient ou l'éclosion d'une maladie infectieuse dans un service n'étant pas toujours communiquée à l'ensemble du personnel hospitalier, il convient de systématiquement observer ces protocoles lors de la réception d'un composant ou d'un produit sanguin pour une remise en réserve. S'il n'existe aucune politique en place concernant la remise en réserve des composants et des produits sanguins, l'établissement doit en élaborer une pour les composants et les produits sanguins délivrés normalement et en cas d'urgence.

L'efficacité des procédures de décontamination peut s'avérer difficile à établir et à valider en raison des nombreux facteurs biologiques (agent infectieux, mode de transmission, viabilité des agents infectieux sur différentes surfaces) et environnementaux (température, matériaux, produits chimiques) à prendre en compte. Par conséquent, il convient de consulter des spécialistes en prévention et en contrôle des infections et/ou en microbiologie avant l'élaboration de toute politique par souci d'uniformité dans l'ensemble du système de santé.

### Généralités

- Le personnel de laboratoire doit porter des équipements de protection individuelle (gants, blouses, etc.) conformément à la politique de leur établissement lors de la délivrance et du retour de tout composant ou produit sanguin.
- Un lavage fréquent des mains est préconisé pour tous les employés susceptibles de manipuler des composants et des produits sanguins.
- En cas d'éclosion d'une maladie infectieuse ou de délivrance d'un composant ou d'un produit sanguin à un patient mis en quarantaine, il est possible de mettre le composant ou le produit sanguin dans un deuxième sac en plastique muni d'un dispositif d'inviolabilité\* afin de s'assurer que la surface du composant ou du produit délivré n'a pas été compromise en cas de retour du composant ou du produit sanguin.
  - \*Exemples de dispositif d'inviolabilité : sac en plastique pouvant être doublement fermé par un nœud et une attache autobloquante en dessous du nœud, sac de type



« zip lock » dont la glissière peut être sécurisée à l'aide d'une attache autobloquante ou d'une agrafe, application de ruban adhésif inviolable de couleur par-dessus la partie du sac qui aura été enroulée sur elle-même ou la glissière d'un sac de type « zip lock ».

- L'application d'un dispositif d'invulnérabilité aux contenants de transport des composants et des produits sanguins au moment de leur délivrance permet de conserver intactes les surfaces internes des contenants et celles des composants et des produits sanguins si ceux-ci ne sont pas ouverts et qu'ils doivent être remis en réserve.
- Ne pas demander la délivrance de composants sanguins ni de produits plasmatiques si les éléments suivants n'ont pas été confirmés par l'équipe soignante :
  - ordonnance de transfusion présente dans le dossier médical du patient;
  - vérification du consentement du patient concernant la transfusion;
  - accès veineux possible (s'il y a lieu).
- N'apporter qu'une seule unité de composant sanguin ou qu'un seul flacon de produit plasmatique à la fois dans la chambre d'un patient et procéder à la transfusion immédiatement.
- Ne jamais entrer dans la chambre d'un patient avec du matériel de transport pneumatique (accessoires y compris).
- En cas de réaction indésirable à une transfusion, si le composant ou le produit sanguin doit être retourné au laboratoire, le composant ou le produit sanguin utilisé doit être placé dans un sac en plastique propre ainsi que la tubulure ayant servi à la transfusion, sécurisée par un capuchon pour éviter les fuites, et la solution de rinçage avant d'être retourné au laboratoire.

#### Composants sanguins

- Les procédures de nettoyage des surfaces extérieures des poches de composants sanguins doivent être conformes aux recommandations des fabricants (voir la [lettre aux clients 2020-17](#) de la Société canadienne du sang).
- En cas de retour d'un composant sanguin non transfusé au laboratoire, les pratiques suivantes sont recommandées en plus de la politique de l'établissement en matière d'équipements de protection personnelle :
  - Si le composant sanguin avait été placé dans un sac en plastique muni d'un dispositif d'invulnérabilité et que ce dispositif est intact :
    - essuyer la surface externe du sac en plastique avant d'accepter le composant et de le déposer sur quelque surface que ce soit, ou
    - vider le contenu du sac en plastique avec précaution sur une surface propre, dans le laboratoire, et jeter immédiatement le sac en plastique et les gants utilisés jusqu'alors.
  - Si le sac en plastique contenant le composant sanguin est ouvert ou si le composant sanguin n'avait pas été placé dans un sac plastique et qu'il a été renvoyé dans les délais autorisés :
    - nettoyer la surface de la poche du composant conformément aux recommandations du fabricant avant de procéder au retour; ou
    - remettre le composant en réserve après avoir réalisé une inspection visuelle et après avoir confirmé avec le service approprié que le composant n'est pas entré dans la chambre d'un patient nécessitant des précautions lors des contacts ou contre l'émission de microgouttelettes; ou
    - placer le composant dans un endroit réservé à la mise en quarantaine des produits contaminés pendant un temps prédéfini — dépendamment de



- l'agent infectieux et de sa viabilité sur les surfaces en plastique et dans l'environnement de stockage; ou
  - éliminer le composant selon le protocole habituel (option la moins souhaitable compte tenu des répercussions potentielles sur la quantité de déchets générée et l'état des réserves).
- Les glacières et les autres contenants utilisés pour le transport des composants sanguins doivent :
  - rester dans l'antichambre ou à l'extérieur de la pièce où le patient est traité (chambre, salle d'opération, etc.), sauf en cas de transfusion urgente;
    - s'ils doivent être apportés à l'intérieur de la pièce où le patient est traité, ils doivent être placés, couvercle fermé, dans un endroit « propre », situé à au moins deux mètres du patient;
  - être uniquement ouverts pour le retrait des unités au moment de la transfusion (ne jamais retirer les unités pour les remettre ensuite dans le contenant);
  - être nettoyés (surface extérieure) à l'aide d'une lingette désinfectante ou de tout autre moyen approprié, conformément à la politique de l'établissement, avant d'être renvoyés au laboratoire;
    - pour savoir comment désinfecter les contenants dont la surface extérieure n'est pas en plastique, contactez le fabricant du contenant;
  - dans le laboratoire, être placés dans un endroit spécifique réservé au matériel contaminé jusqu'à ce que les surfaces extérieures et intérieures aient été nettoyées conformément à la politique de l'établissement et qu'ils puissent être réutilisés.

#### Produits plasmatiques

- Ne délivrer qu'un flacon de produit plasmatique à la fois.
- En cas de retour d'un produit plasmatique au laboratoire, les pratiques suivantes sont recommandées en plus de la politique de l'établissement en matière d'équipements de protection personnelle :
  - Si le produit avait été placé dans un sac en plastique muni d'un dispositif d'inviolabilité et que ce dispositif est intact :
    - essuyer la surface externe du sac en plastique avant d'accepter le produit et de le déposer sur quelque surface que ce soit; ou
    - vider le contenu du sac en plastique avec précaution sur une surface propre, dans le laboratoire, et jeter immédiatement le sac en plastique et les gants utilisés jusqu'alors.
  - Si le sac en plastique contenant le produit est ouvert ou si le produit n'avait pas été placé dans un sac plastique et qu'il a été renvoyé dans les délais autorisés :
    - nettoyer la surface de la boîte ou du flacon conformément aux recommandations du fabricant et/ou de l'établissement en matière de prévention et de contrôle des infections avant de le remettre en réserve, à condition que les inscriptions figurant sur la boîte ou le flacon n'aient pas été altérées lors du nettoyage; ou
    - remettre le produit en réserve après avoir réalisé une inspection visuelle et après avoir confirmé avec le service approprié que le produit n'a pas été entreposé dans la chambre d'un patient nécessitant des précautions lors des contacts ou contre l'émission de microgouttelettes; ou



- placer le produit dans un endroit réservé à la mise en quarantaine des produits contaminés pendant un temps prédéfini — dépendamment de l'agent infectieux et de sa viabilité sur les surfaces en carton ou en verre, et dans l'environnement de stockage; ou
- éliminer le produit selon le protocole habituel (option la moins souhaitable compte tenu des répercussions potentielles sur la quantité de déchets générée et l'état des réserves).

p. j. : Annexe A – SRAS-CoV-2 (COVID-19)